

Paris, le 16 septembre 2020

Communiqué de presse



Rapport « les 1000 premiers jours » de la vie de l'enfant : vers la création d'une nouvelle prestation familiale légale périnatalité ?

Spécialiste de l'aide à la parentalité au domicile des familles, la FNAAFP/CSF est absolument convaincue de la nécessité de **proposer à l'ensemble des familles un accompagnement à domicile individualisé et gradué en sortie de maternité.**

Cet accompagnement systématique, que la commission d'experts à l'origine du rapport sur les 1000 premiers jours appelle de ses vœux, est essentiel pour plusieurs raisons :

- Rompre l'isolement des parents et prévenir l'épuisement parental
- Mieux prendre en charge les enfants prématurés
- Repérer précocement les signes de développement atypique chez les très jeunes enfants
- Mieux identifier et prendre en charge les dépressions du post-partum, les parents en situation de handicap et les familles en grande précarité
- Mieux repérer les situations de violences conjugales

Notre audition fin 2019 par la commission d'experts, a permis que soient pointés parmi les bons vecteurs d'accompagnement des familles, non seulement la place réservée à l'entretien prénatal précoce et aux services de PMI (Protection maternelle infantile), mais également **le rôle de nos services de TISF (Technicien.ne.s de l'intervention sociale et familiale)** dans le parcours d'accompagnement des parents et des bébés.

Rappelons que nos associations interviennent au domicile des familles fragilisées par une grossesse, l'arrivée d'un ou de plusieurs enfants, ou encore en cas de dysfonctionnements des liens parents/bébé. Dans ce cadre, les TISF, **formé-e-s spécifiquement pour ce type d'accompagnement**, peuvent intervenir sur un créneau d'1 à 4 heures, et ce de manière régulière sur une période allant de quelques semaines à plusieurs mois, en fonction des besoins de la famille. **Si ce dispositif d'intervention a déjà démontré les preuves de son efficacité, il reste encore méconnu des familles et peu utilisé, notamment à cause du reste à charge qui pèse sur le budget des familles.**

Parmi les propositions du rapport « les 1000 premiers jours », le concept de « **Maisons des 1000 jours** », lieux ressources pour informer les familles et les orienter vers le dispositif adapté à leur situation, pourrait contribuer à promouvoir l'action des TISF en périnatalité. D'autre part, **l'allongement du congé de paternité (ou du second parent)** permettrait aux TISF de mieux impliquer le second parent dans la gestion de la vie familiale.

D'ores et déjà, **un travail de collaboration a démarré entre la FNAAFP/CSF**, les autres acteurs du domicile, le Secrétariat d'Etat à l'enfance et aux familles, et nos partenaires institutionnels (CNAF, CNAM, DGCS, DGS, SPF, MSA...), dans le but de développer des synergies entre le monde médical et le secteur social de l'aide à domicile, et d'étudier la création d'une **nouvelle prestation familiale légale « périnatalité »** que nous proposons.

Au-delà d'un soutien à la parentalité effectué à domicile par des professionnel-le-s TISF formé-e-s, cette prestation en nature de 20 heures d'intervention permettrait de réaliser un diagnostic sur la qualité du lien entre les parents et leur bébé, de prévenir les troubles relationnels, et d'orienter dans un deuxième temps les familles vers d'autres dispositifs, si nécessaire. Elle supprime par ailleurs de facto le reste à charge supporté actuellement par les familles dans le cadre de l'action sociale et familiale de la branche famille.

Il s'agit maintenant au gouvernement d'annoncer les mesures qu'il souhaite prendre, à la lumière de ce rapport et de notre proposition de nouvelle prestation légale « périnatalité ». **La FNAAFP/CSF détaillera cette proposition le 23 septembre lors d'une rencontre prévue avec le Secrétariat d'Etat à l'enfance et aux familles.**

Contacts presse :

Jean-Laurent Clochard – jllochard@fnaafp.org – 06 79 37 18 87

Elsa Despoisse – edespoisse@fnaafp.org – 06 77 05 36 87